

BORNEL

Hugo Nauche s'oppose à la composition des commissions

L'opposition a déposé un recours en préfecture

La campagne municipale à peine achevée, les hostilités ont repris de plus belle lors du premier conseil, vendredi 25 avril. A tel point qu'Hugo Nauche a déposé un recours en préfecture, vendredi 2 mai.

Le leader de l'opposition bornelloise estime que la représentation des différentes commissions ne répond pas à la législation en vigueur. Pour donner corps à ces accusations contre la majorité et le maire Dominique Toscani, l'élève avocat s'appuie sur l'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales. «Cet article dispose notamment que : *«Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale»*, indique-t-il dans le courrier adressé au préfet.

Or les commissions votées par la municipalité comptent dix



Hugo Nauche, leader de l'opposition bornelloise.

membres dont un seul de l'opposition. *«L'opposition représentant plus de 22% des élus du conseil municipal, nous devrions avoir deux membres dans toutes les commissions, ou au moins dans*

un certain nombre d'entre elles», poursuit Hugo Nauche.

De plus le jeune élu estime que l'opposition n'a pas droit de parole au conseil municipal. *«L'expression du pluralisme s'est*

révélée très difficile lors du conseil municipal du 25 avril 2014 au cours duquel nous n'avons pas pu présenter sereinement, c'est-à-dire sans être interrompu systématiquement, notre position sur le budget primitif 2014 et poser les questions s'y rapportant».

Il ne manquera pas de le faire dans le bulletin municipal du mois de mai avec une lettre des plus corrosives à l'encontre de Dominique Toscani et de la majorité municipale. *«Durant les six prochaines années, nous serons une opposition constructive (...) c'est pourquoi, au conseil municipal du 25 avril, nous avons voté contre le budget primitif 2014 qui prévoit d'augmenter les indemnités des élus de 28 238 euros par rapport à 2013 (soit plus de 34% d'augmentation) au détriment d'investissements au service de tous»*, écrit Hugo Nauche.

Contacté par téléphone, Dominique Toscani n'était pas joignable pour répondre à ces accusations.

Yoann ROCHE